



Appel à proposition d'articles pour la revue

Agora débats/jeunesses

n° 87 (2021/1)

Étudiant-e-s en mobilité internationale en France : retourner au pays, rester en France ou aller ailleurs après les études supérieures ?

Dossier coordonné par Henri Eckert (université de Poitiers) et Jean-Luc Primon (université de Nice)

DATE LIMITE POUR ENVOYER LES PROPOSITIONS D'ARTICLES : 20/01/20

L'UNESCO définit ceux qu'elle appelle « étudiants internationaux » ou « étudiants en mobilité internationale » en ces termes: « Étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger¹ ». Il convient de relever d'emblée le mot « provisoirement », auquel fait écho cette précision, apportée par la définition statistique des « étudiants en mobilité diplômante² », qui complète celle de l'UNESCO dans le cadre français : « les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français³ ». Il s'agit donc d'étudiant-e-s dont le séjour en France tient à leur intention d'acquérir un diplôme universitaire français. L'autorisation d'entrer puis de résider sur le territoire muni d'un titre de séjour dit « étudiant » est ouvertement conditionnée à la pré-inscription ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle supérieure⁴. Le statut des étudiant-e-s étranger-e-s assujetti-e-s à cette réglementation conserve un caractère provisoire, ledit titre devant être renouvelé annuellement ou, au mieux, au terme de chaque cycle d'études. La législation rend leurs détenteurs et détentrices particulièrement vulnérables à l'aléa des décisions politiques, au contrôle bureaucratique, voire à l'action répressive. Même si la conversion d'un titre d'étudiant en un titre de salarié ouvrant un droit plein au travail est admise et réglementée, les étudiant-e-s étranger-e-s restent, dans les catégories d'État, classé-e-s parmi les entrées d'étranger-e-s à caractère temporaire.

Le nombre d'étudiant-e-s en mobilité internationale en France, en croissance depuis les années 2000, a, selon les données élaborées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)⁵, continué d'augmenter entre 2017-2018 et 2018-2019 : environ 283 700 étudiant-e-s sont comptabilisé-e-s contre 270 500 un an plus tôt. Plus de 7 d'entre elles/eux sur 10 se sont inscrit-e-s à l'université et leur part, parmi les étudiants universitaires, augmente au fur et à mesure que l'on grimpe d'un cycle à l'autre, à tel point qu'elles/ils représentent près de quatre doctorants sur 10. Dans les cursus universitaires toujours, près d'un-e

¹ Voir <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/etudiants-internationaux-ou-en-mobilite-internationale>.

² La statistique française, en l'occurrence produite par la DEPP, distingue en effet les « étudiants étrangers en mobilité diplômante » des « étudiants étrangers en mobilité d'échange ». La deuxième catégorie, marginale en comparaison avec la première regroupe essentiellement des étudiants « venus étudier temporairement en France », pour la plupart dans le cadre des échanges Erasmus et autres programmes financés par l'Union européenne.

³ Voir glossaire du *Repères et références statistiques* sur les enseignements la formation et la recherche (RERS), édition 2019, p. 381.

⁴ Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231>

⁵ Les données chiffrées qui suivent sont précisément tirées de *Repères et références statistiques* sur les enseignements la formation et la recherche (RERS), édition 2019, p. 182-1893.

étudiant-e sur deux est venu-e d'un pays africain ; on estime à près de la moitié le nombre d'étudiant-e-s venus d'Afrique subsaharienne.

Mais que se passe-t-il lorsque ces étudiant-e-s arrivent au terme de leur cursus ? Combien d'entre elles/eux obtiennent-elles/ils leur diplôme et combien mettent un terme à leur séjour en France ? En termes clairs : combien d'entre elles/eux rentrent dans leur pays d'origine ? Combien prolongent leur séjour en France ? Enfin, combien migrent vers un autre pays que le leur ?

État des lieux descriptif des étudiant-e-s en mobilité internationale en France

Dans le cadre de ce dossier thématique une approche quantitative du phénomène serait bienvenue⁶. Il est vrai que les statistiques disponibles sont lacunaires et qu'un article qui s'attacherait à dresser un état des lieux aussi précis que possible pourrait fournir le cadre sur le fond duquel saisir l'ensemble des mouvements individuels. Ces contributions pourraient apporter des réponses à des questions aussi cruciales que celles-ci : les parcours individuels varient-ils en fonction du pays d'origine ? Voire, plus largement, de la zone géographique d'origine ? Varient-ils en fonction du statut de l'étudiant-e, selon qu'elle ou il a bénéficié d'une bourse d'étude ? Varient-ils en fonction du sexe de la personne ? De la spécialité de formation choisie ? Du niveau du diplôme obtenu ? Des conditions de vie en France ? Du lien plus ou moins étroit au pays d'origine ? Des emplois occupés pendant les études ? Etc. D'autres variables encore pourraient être prises en compte, telles que celles-ci : la situation économique, sociale ou politique des pays d'origine comme la situation en France, le climat politique, ici et là-bas ; les caractéristiques sociales des individus, saisies à l'aide de nomenclatures propres à leur pays d'origine ou, à défaut, de nomenclature française ; la plus ou moins grande linéarité parcours universitaire... Et qu'en est-il de la situation administrative, du titre de séjour ? Dans quelle mesure les trajectoires de papiers des étudiants étrangers (Spire) conditionnent-elles les mobilités post-études ? Si des travaux récents ont objectivé la stigmatisation ou le ressenti de discriminations racistes dans le cadre universitaire ou sur le marché du travail de la part de plusieurs groupes d'étudiant-e-s étranger-e-s (Druetz, 2016 ; Ferry, Tenret, 2017 ; Blassel, 2018) on peut se demander ici quelle incidence ces expériences ont-elles sur les trajectoires post-études ?

Rôle des origines géographiques dans la durée des mobilités internationales étudiantes

Une étude menée à partir de données du recensement (Ménard et Papon, 2011) révèle qu'un tiers des étudiant-e-s arrivé-e-s en France pour y faire des études en 2002 sont encore présent-e-s en 2009 : « ces derniers semblent s'installer durablement en France, soit qu'ils se sont mariés, soit qu'ils ont trouvé un emploi, soit qu'ils détiennent encore, pour 10% d'entre eux, un titre de séjour "étudiant" ». L'origine géographique jouerait un rôle déterminant : un peu plus de la moitié des étudiant-e-s venu-e-s d'Afrique sont toujours présent-e-s en France en 2009. L'hypothèse d'un effet de durée plus que d'origine géographique ne peut toutefois être écartée : les étudiant-e-s venu-e-s d'Afrique, notamment celles et ceux venu-e-s des zones subsahariennes, s'inscrivent souvent dans des cursus qui couvrent deux cycles universitaires consécutifs, la préparation d'un master poursuivie de la préparation d'un doctorat par exemple. Il se pourrait, en outre, qu'un certain nombre d'entre elles/eux restent en France au terme des études, pour des raisons familiales ou d'emploi : si certain-e-s trouvent à s'employer durablement en France, d'autres fondent une famille. Ces constats incitent à développer, à côté d'approches strictement quantitatives des phénomènes liés à la mobilité internationale des étudiants vers la France, des approches à visée compréhensive, dans le but de mieux cerner le comment de leurs comportements.

Conditions de vie et complexité des trajectoires des étudiant-e-s en mobilité internationale en France

Si une approche statistique permet en effet de dessiner la toile de fond des comportements des étudiant-e-s en mobilité internationale et d'en décrire les tendances principales, elle peut aussi laisser dans l'ombre, voire masquer la complexité des processus à l'œuvre. Que se passe-t-il dans la vie de ces étudiant-e-s en mobilité

⁶ Nous pensons notamment à un article qui rassemblerait les données disponibles, en mesure de mettre en évidence les grandes tendances à l'œuvre dans le devenir des étudiant-e-s en mobilité internationale en France.

internationale, notamment lorsqu'elles/ils sont venu-e-s en France pour une période longue d'études, susceptible de dépasser cinq ans dès lors qu'elles/ils ont entamé leur séjour par la préparation d'un master et poursuivi leur cursus par la préparation d'un doctorat ? C'est ce type de questions que nous souhaitons développer dans une série d'articles qui aborderont les multiples aspects de la socialisation alternative à leur socialisation initiale, qui caractérise inévitablement les séjours longs d'étudiant-e-s en migration internationale en France. Ces étudiant-e-s ne doivent pas seulement s'adapter à des modalités d'enseignement ou des pratiques pédagogiques parfois différentes de celles auxquelles elles/ils avaient été habitué-e-s. mais aussi se confronter à des modes de vie, des pratiques de consommation, des contraintes sociales, etc., bref à des cadres culturels et sociaux souvent très différents de ceux dans lesquels elles/ils avaient évolué jusque-là. Dans cette perspective, rentrer au pays ou rester en France au terme des études ne saurait que difficilement, c'est-à-dire au prix de schématisations sans doute excessives, être rapporté à une « décision », prise sur la base d'une hypothèse de maximisation des utilités liées à l'une ou l'autre des options en jeu. Le mot « décision » paraît, en l'occurrence, fort peu adapté à des situations dans lesquelles les comportements des individus concernés relèvent sans doute davantage d'un processus long de socialisation, nous devrions dire de désocialisation-resocialisation, façonné par les circonstances de leur vie en France.

Que se passe-t-il pendant le temps où ces étudiant-e-s d'origine étrangère séjournent en France ? Nous voulons dire, plus exactement : que se passe-t-il aussi dans leurs vies hors études, pendant tout le temps qu'ils ou elles ne consacrent pas à leurs études et à l'obtention de leur diplôme ? Comment s'est faite leur intégration dans le système d'études supérieures français mais aussi dans la vie ordinaire ? Que s'est-il passé dans leur vie sociale, affective, personnelle ? Quels liens ces étudiants conservent-ils avec leur société d'origine, pour faire ici allusion à la thèse de la « double absence » d'Abdelmalek Sayad (1999), et quelles relations tissent-ils avec leurs communautés d'accueil, voire, plus généralement, les sociétés d'accueil ? Ce dossier invite dès lors à se pencher sur les processus en cours lors du séjour en France, des processus de rupture et de socialisation d'autant plus puissants qu'ils dépendent non seulement des caractéristiques sociales ou culturelles de ces individus mais aussi des processus de socialisation antérieurs. La question posée n'est donc plus seulement celle des variables macrosociologiques susceptibles de peser sur l'arbitrage auquel sont confrontés ces étudiant-e-s d'origine étrangères au terme de leurs études mais celle des processus dans lesquels ils sont pris, c'est-à-dire la question du comment de leurs carrières de migrants (Martiniello, Réa, 2011).

Nous poserons donc ici l'hypothèse selon laquelle, en reprenant le vocabulaire proposé par F. de Conink et F. Godard (1990), les effets de « variables processuelles » peuvent se combiner sinon contrecarrer l'effet de « variables archéologiques » tandis que des « variables conjoncturelles » peuvent à leur tour agir sur les parcours individuels. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'imposer un cadre conceptuel contraignant mais, bien plutôt d'inviter, à la production de textes par des auteurs qui auront à cœur d'articuler, dans l'analyse qualitative des comportements d'étudiants – ou d'anciens étudiants – en migration internationale, tant les effets des caractéristiques sociales données d'emblée, liées aux origines sociales des individus (variables dites archéologiques), avec les effets de l'adaptation des individus au milieu dans lequel leur mobilité les a conduits (variables dites processuelles), sur fond des effets induits par les circonstances globales dans lesquelles ces mobilités se réalisent (variables dite conjoncturelles). Par exemple, de la quasi-nécessité d'occuper un emploi salarié pendant les études pour la plupart des étudiants africains ou des facilités ou restrictions mises à leur mobilité par les États d'origine ou par la France. En somme d'analyser les processus de socialisation des étudiant-e-s en migration internationale, notamment celles et ceux venu-e-s d'Afrique, de la zone subsahariennes en particulier, et leurs implications sur l'issue de leur parcours migratoires, afin de mieux cerner les événements ou processus susceptibles d'infléchir ces parcours au regard de leurs situations particulières. Nous attendons donc des propositions d'articles qui prennent appui sur la description et l'analyse qualitative des parcours d'étudiants en mobilité internationale, focalisées de préférence sur les parcours d'étudiants en mobilité internationale longue.

Le dossier pourrait ainsi comprendre :

- un article basé sur une approche statistique des étudiants en mobilité internationale en France, susceptible de fournir tant un bilan quantitatif que de dresser le cadre des comportements de ces étudiant·e·s ;
- quatre ou cinq articles appuyés sur des approches plus qualitatives, qui visent à décrire plus finement les comportements des étudiant·e·s en migration internationale en France et susceptibles d'aider à une meilleure compréhension de ces parcours.

Bibliographie indicative

- Agulhon C. et Xavier de Brito.A. (dir.) (2009), *Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli.*, Paris, L'Harmattan.
- Agulhon C. et Ennafaa R. (2016), « Les étudiants étrangers. Des trajectoires spécifiques ? », *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation française.
- Ballatore, M. (2013). Revenir et repartir ! Trajectoires de mobilités étudiantes et diplômées du sud et du nord de l'Europe. *Cahiers québécois de démographie*, 42 (2),335–369.
- Blassel R. (2018), « C'est mignon ton accent, tu viens d'où ? ». Pour une prise en compte des rapports sociaux dans l'étude des discriminations », *Les cahiers de la LCD*, n° 8, p. 105-124.
- Brinbaum Y., Mogueur L. et Primon J-L. (2010), Enquête sur la diversité des populations en France (TeO), chapitre 5, Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants, *document de travail de l'INED n° 168*.
- Caron L. (2018), « De qui mesure-t-on l'intégration ? Remigration des immigrés et insertion professionnelle en France », *Population*, vol. 73, p. 503-542.
- Cohen É. (2001), *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : diagnostic et propositions*, Paris, La Documentation française.
- Conink F. de et Godard F. (1990), L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité. *Revue française de sociologie*, XXXI, p. 23-53.
- Dhume F. et Cognet M. (2019), « Racisme et discriminations raciales à l'école et à l'université : une réalité sous-estimée », *AOC media – Analyse, Opinion, Critique*. <https://aoc.media/analyse/2019/04/05/racisme-discriminations-raciales-a-lecole-a-luniversite-realite-estimee/>
- Druetz E. (2016), « Réussite, racisme et discrimination scolaires. L'expérience des diplômé·e·s d'origine subsaharienne en France », *Terrains & travaux*, n° 29, p. 21-41.
- Elimbi Y. (2012), *Le parcours des étudiants étrangers africains en France*, HAL, dumas-00761402
- Ennafaa R. et Paivandi S. (2008), *Les étudiants étrangers en France – Enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie*, Paris, La Documentation française.
- Ennafaa R. et Paivandi S. (2008), « Le non-retour des étudiants étrangers. Au-delà de la fuite des cerveaux », *Formation Emploi*, 103, p. 23-29.
- Erlich V. (2012), *Les mobilités étudiantes*. Paris : La Documentation française, 224 p.
- Ferry O. et Tenret É. (2017), « A la tête de l'étudiant·e ? Les discriminations perçues dans l'enseignement supérieur », *OVE Infos*, n°35, p. 1-8.
- Garneau S. (2006), *Les mobilités internationales à l'ère de la globalisation. Une comparaison sociologique des carrières spatiales et des socialisations professionnelles d'étudiants français et québécois*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, France.
- Garneau S. et Mazzella S. (2013), « Présentation du numéro : transformations des mobilités étudiantes sud-nord : approches démographiques et sociologiques ». *Cahiers québécois de démographie*, 42 (2), 183-20.
- Gérard E. (2008), *Mobilités étudiantes Sud-Nord. Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*. Paris, Publisud.
- Kabbanji L. et Toma S. (2018), « Attirer les « meilleurs » étudiants étrangers : genèse d'une politique sélective." *The Conversation*. <http://theconversation.com/attirer-les-meilleurs-etudiants-etrangers-genese-dune-politique-selective-108010> (December 4, 2018).
- Martiniello M. et Réa A (2011), « Des flux migratoires aux carrières migratoires », *SociologieS* (en ligne).
- Mazzella S. (dir.) (2009), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Karthala, coll. « Hommes et Sociétés », 401 p.

Ménard S. et Papon S. (2011a), Étudier en France : le choix de plus de 50 000 étrangers chaque année, *Infos migrations*, n°27, novembre.

Ménard S. et Papon S. (2011b), Le devenir des étudiants étrangers en France, *Infos migrations*, n°29, novembre.

MESR-Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2018), *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, 51 indicateurs*, juillet.

Ndiaye P.O. (2015), *Migration et transferts d'argent : quand les « jeunes sénégalais étudiants » s'en mêlent...* Mémoire de master 2, Université de Poitiers.

Réa A et Tripier M. (2008), *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, Repères.

Sayad A. (1999), *La double absence*, Paris, Seuil/Liber.

Sibeud E. (2012), Étudiants africains en France : quels parcours ?, *agencetropiques dans Diasporisons*.

CALENDRIER

- **20 janvier 2020** : remise des propositions d'articles (1 à 2 pages avec la problématique, la méthodologie et le plan de l'article et une courte notice biographique) à envoyer aux deux coordonnatrices.
- **10 février 2020** : sélection des propositions d'articles et réponse aux auteurs et autrices.
- **2 mai 2019** : remise des articles aux coordinateurs.
- **15 juin** : évaluation des articles et retours aux auteurs et autrices
- **Février 2020** : parution du numéro.

Les articles (entre 30 000 et 35 000 signes) préciseront la problématique, les données empiriques mobilisées, le cadre dans lequel l'étude a été menée, la méthodologie employée et les résultats obtenus.

COORDINATION DU NUMERO

Henri Eckert – henri.eckert@univ-poitiers.fr

Jean-Luc Primon – jean-luc.primon@unice.fr

Revue Agora débats/jeunesses : agora@injep.fr